

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Vote des tarifs 2024 Téléassistance

1 DOCUMENT - Publié le 21 décembre 2023

CIAS
Communauté d'Agglomération
Intercommunale de la Vallée de la Seine

Conseil d'Administration
Séance du 21 décembre 2023 à 18h00

Sur ordre de Grand Lac, suite à l'adoption de la délibération n°104 du 21 décembre 2023

NOM ET PRÉNOM	Fonction	Nom de famille	Prénoms
1. M. Yves CHIFFOLEAU			
2. M. Jean-Luc BOUTIER			
3. M. Jean-Luc BOUTIER			
4. M. Jean-Luc BOUTIER			
5. M. Jean-Luc BOUTIER			
6. M. Jean-Luc BOUTIER			
7. M. Jean-Luc BOUTIER			
8. M. Jean-Luc BOUTIER			
9. M. Jean-Luc BOUTIER			
10. M. Jean-Luc BOUTIER			
11. M. Jean-Luc BOUTIER			
12. M. Jean-Luc BOUTIER			
13. M. Jean-Luc BOUTIER			
14. M. Jean-Luc BOUTIER			
15. M. Jean-Luc BOUTIER			
16. M. Jean-Luc BOUTIER			
17. M. Jean-Luc BOUTIER			
18. M. Jean-Luc BOUTIER			
19. M. Jean-Luc BOUTIER			
20. M. Jean-Luc BOUTIER			
21. M. Jean-Luc BOUTIER			
22. M. Jean-Luc BOUTIER			
23. M. Jean-Luc BOUTIER			
24. M. Jean-Luc BOUTIER			
25. M. Jean-Luc BOUTIER			

Administrateurs élus membres :
M. Jean-Luc BOUTIER
M. Jean-Luc BOUTIER

Président du CIAS Grand Lac
M. Jean-Luc BOUTIER

Le Président du CIAS Grand Lac
M. Jean-Luc BOUTIER

Le 21 décembre 2023

La présente délibération est l'acte juridique qui définit les tarifs de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Seine pour l'année 2024. Elle est adoptée par le Conseil d'Administration de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Seine le 21 décembre 2023, à l'issue de la séance publique de ce conseil. Elle est publiée au Journal Officiel de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Seine le 21 décembre 2023.



2023-12-21_DELIB104.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 411,3 KO)

